

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1197

présenté par
M. Alfandari, rapporteur

ARTICLE 6 BIS

I. – Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l’alinéa 27 :

« Elles entrent en vigueur à l’expiration d’un délai ... (*le reste sans changement*) ».

II. – À la fin de la seconde phrase de ce même alinéa, substituer aux mots :

« le même »

les mots :

« ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.